

Province de Québec
MRC du Fjord-du-Saguenay
Municipalité Saint-Charles-de-Bourget

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget du mardi **5 septembre 2023 à 19 h 30**, au Centre communautaire de Saint-Charles-de-Bourget, à laquelle étaient présents :

M.	Bernard St-Gelais	Maire
M.	Michel Néron, conseiller	Siège 2
M.	Jacques Gauthier, conseiller	Siège 3
M ^{me}	Janye Tremblay, conseillère	Siège 4
M ^{me}	Sophie Tremblay, conseillère	Siège 5
M ^{me}	Sylvie Brassard, conseillère	Siège 6

M^{me} Myrienne Bouchard, directrice générale et greffière trésorière

Absence motivée

M.	Marc Lavoie, conseiller	Siège 1
----	-------------------------	---------

À 19 h 43, Monsieur le Maire préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

Citoyens présents à la séance : 7

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
2. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 AOÛT 2023
3. APPROBATION DES COMPTES
4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS
5. CORRESPONDANCE
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE GÉMEL – PROJET D'AGRANDISSEMENT HDV, CASERNE ET IMPLANTATION D'UN CPE
 - 6.2 CONGÉ FÉRIÉ – JOURNÉE NATIONALE DE LA VÉRITÉ ET DE LA RÉCONCILIATION
7. VOIRIE
 - 7.1 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE – PROJET DE RÉFECTION MAJEURE – ROUTE LABERGE & 4E RANG OUEST – PROGRAMME PAVL
 - 7.2 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE – PROJET DE RECONSTRUCTION DU PONCEAU – RUISSEAU LUDGER-HARVEY (RANG 2) – PROGRAMME PAVL
 - 7.3 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION D'ASPHALTE SARDAX POUR LA RÉPARATION DE FISSURES SUR LE 2E RANG ET LA ROUTE LABERGE

- 7.4 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT NO.3 D'EXCAVATION BOULANGER INC. – PROJET DE RÉFECTION MAJEURE – ROUTE LABERGE & 4E RANG OUEST – PROGRAMME PAVL
- 7.5 BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR LA SURVEILLANCE DE CHANTIER DE STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE – PROJET DE RÉFECTION MAJEURE – ROUTE LABERGE & 4E RANG OUEST – PROGRAMME PAVL
- 7.6 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) VOLET RÉTABLISSEMENT – TRAVAUX D'URGENCE – RÉFECTION DU PONCEAU RUISSEAU LUDGER-HARVEY 2E RANG
- 7.7 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE SIGNALISATION INTER-LIGNES POUR LE MARQUAGE SUR LE 2E RANG ET LA ROUTE LABERGE
8. URBANISME
 - 8.1 AJOUT À LA BANQUE D'HEURES - ENTENTE DE SERVICE DE MME JULIE SIMARD, URBANISTE
9. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 9.1 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE SNC. LAVALIN – PROJET DE RECHERCHE EN EAU POTABLE - TECQ 2019-2023
 - 9.2 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE – PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX
 - 9.3 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE – PROJET DE RÉFECTION AQUEDUC CHEMIN VAL-MENAUD– PROGRAMME TEQC 2019-2023
- 10 SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVILE
 - 10.1 RÉOLUTION POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU TEMPS PARTIEL
 - 10.2 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE MARTIN & LÉVESQUE POUR LES UNIFORMES DES POMPIERS
11. INVITATIONS / DEMANDE DE CONTRIBUABLES ET D'ORGANISMES
 - 11.1 DEMANDE DE CONTRIBUTION CORPORATIVE – CAMPAGNE CENTRAIDE 2023
 - 11.2 AUTORISATION POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE BONIFICATION DE L'ANIMATION DANS LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU TERRITOIRE DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
12. AFFAIRES NOUVELLES
13. PÉRIODE DE QUESTIONS
14. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION N°312.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte l'ordre du jour de la présente séance.

2. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 AOÛT 2023
RÉSOLUTION N°313.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay
APPUYÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

D' exempter la Directrice générale et greffière-trésorière de la lecture du procès-verbal du 7 août 2023;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 août 2023 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil, dans les délais prévus par la *Loi*, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

3. APPROBATION DES COMPTES
RÉSOLUTION N°314.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Néron
APPUYÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE les comptes à payer du mois d'août 2023, au montant de 2 080 190,25 \$, ainsi que les comptes payés d'avance au montant de 12 616,44 \$ totalisant la somme de 2 092 806,69 \$ soient acceptés et que la Directrice générale et greffière-trésorière soit autorisé à en faire le paiement;

QUE les versements des salaires nets du 28 juillet 2023 au 26 août 2023 soient acceptés au montant de 22 351,74 \$;

QUE les élus confirment avoir reçu l'état des activités financières détaillé du mois d'août 2023 pour un meilleur suivi des dépenses.

4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS

5. CORRESPONDANCE

Extrait du procès-verbal de la MRC du Fjord-du-Saguenay – Avis de conformité et approbation du règlement n°404.23;

Extrait du procès-verbal de la MRC du Fjord-du-Saguenay – Avis de conformité et approbation du règlement n°405.23;

Lettre du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Direction régionale du Saguenay-Lac-Jean nous informant qu'une aide financière maximale de 6 900 \$ sera réservée pour le projet de mise en commun de ressources en sécurité incendie avec les municipalités de Bégin et Saint-Ambroise;

Lettre du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation – Direction générale des finances municipales et des programmes nous informant que le règlement d'emprunt no 406.23 est approuvé;

La correspondance est déposée aux archives de la Municipalité pour consultation publique

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE GÉMEL – PROJET D'AGRANDISSEMENT HDV, CASERNE ET IMPLANTATION D'UN CPE

RÉSOLUTION N°315.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay
APPUYÉE PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la demande de paiement de la facture N°. F12959 en date du 31 août 2023 de GEMEL, pour les services professionnels d'ingénierie pour le projet d'agrandissement de l'Hôtel de Ville, la mise aux normes de la Caserne et l'implantation d'un CPE;

QUE la somme de 16 500,00 \$ plus taxes soit acceptée;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement de ladite demande.

6.2 CONGÉ FÉRIÉ – JOURNÉE NATIONALE DE LA VÉRITÉ ET DE LA RÉCONCILIATION

RÉSOLUTION N°316.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Néron
APPUYÉE PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget décrète la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation qui a lieu le 30 septembre de chaque année comme journée fériée payée;

QUE la Journée nationale de la vérité et de la réconciliation soit ajoutée à la liste des congés fériés reconnus dans la politique de travail en vigueur;

7. VOIRIE MUNICIPALE

7.1 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE – PROJET DE RÉFECTION MAJEURE – ROUTE LABERGE & 4E RANG OUEST – PROGRAMME PAVL

RÉSOLUTION N° 317.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay
APPUYÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles de Bourget accepte la demande de paiement de la facture N°. 1829041 en date du 29 août 2023 de Stantec Experts-conseils ltée, pour le projet de réfection majeure – Route Lagerge et 4^e Rang Ouest;

QUE la somme de 27 431.41 \$ plus taxes soit acceptée;

QUE la Municipalité de Saint-Charles de Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement de ladite demande.

7.2 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE – PROJET DE RECONSTRUCTION DU PONCEAU – RUISSEAU LUDGER-HARVEY (RANG 2) – PROGRAMME PAVL
RÉSOLUTION N° 318.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier
APPUYÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles de Bourget accepte la demande de paiement de la facture N°. 1829275 en date du 29 août 2023 de Stantec Experts-conseils ltée, pour le projet de reconstruction du ponceau Ludger-Harvey (Rang 2);

QUE la somme de 382.50 \$ plus taxes soit acceptée;

QUE la Municipalité de Saint-Charles de Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement de ladite demande.

7.3 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION D'ASPHALTE SARDAX POUR LA RÉPARATION DE FISSURES SUR LE 2^E RANG ET LA ROUTE LABERGE
RÉSOLUTION N° 319.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Michel Néron
APPUYÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la soumission D'ASPHALTE SARDAX pour la réparation de fissures sur le 2^e Rang et la route Laberge, le tout selon les termes et conditions de l'offre déposée datée du 30 août 2023;

QUE la somme de 10 746,98 \$ plus taxes soit acceptée;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la directrice générale et greffière-trésorière, pour et au nom de la Municipalité, à signer tout document relatif au dossier.

7.4 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT N°3 D'EXCAVATION BOULANGER INC. – PROJET DE RÉFECTION MAJEURE – ROUTE LABERGE & 4E RANG OUEST – PROGRAMME PAVL
RÉSOLUTION N° 320.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay
APPUYÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles de Bourget accepte la demande de paiement n° 3 d'Excavation Boulanger Inc., pour l'exécution des travaux de réfection majeure Route Laberge et 4e rang Ouest tel que recommandé par M. Maxime Mailloux, ingénieur pour la firme Stantec Experts-conseils Ltée, le tout en date du 30 août 2023;

QUE le décompte se lit comme suit :

Travaux contractuels exécutés en date du 30 août 2023 :	1 902 740.47 \$
Ajustement du carburant pour le mois de juillet (crédit)	(5 982.59 \$)
Retenue de 10% :	<u>(189 675.79)\$</u>
Total du présent décompte excluant les taxes :	1 707 082.10 \$

QUE la Municipalité de Saint-Charles de Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement de ladite demande.

7.5 BUDGET SUPPLÉMENTAIRE POUR LA SURVEILLANCE DE CHANTIER DE STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE – PROJET DE RÉFECTION MAJEURE – ROUTE LABERGE & 4E RANG OUEST – PROGRAMME PAVL
RÉSOLUTION N° 321.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier

APPUYÉ PAR : M. Michel Néron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la proposition d'honoraires supplémentaires de la firme d'ingénierie STANTEC représentée par M. Maxime Mailloux, ing., pour la surveillance de chantier pour le projet de réfection majeure – Route Laberge et 4^e Rang Ouest, le tout selon les termes et conditions de l'offre déposée datée du 21 août 2023;

QUE le montant d'honoraires supplémentaires soit accepté au montant de 8 390.57 \$, plus taxes applicables soit :

Support technique (bureau) :	5 835.00 \$
Surveillance de chantier (temps-plein) :	2 075.00 \$
Dépenses (km, repas) :	<u>480.57 \$</u>
Total :	8 390.57 \$

QUE la Municipalité Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif au dit mandat.

7.6 PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL) VOLET RÉTABLISSEMENT – TRAVAUX D'URGENCE – RÉFECTION DU PONCEAU RUISSEAU LUDGER-HARVEY 2E RANG
RÉSOLUTION N° 322.23

ATTENDU QU'UN événement fortuit est survenu le 27 avril 2023;

ATTENDU QUE la description de l'événement fortuit est présentée ci-dessous :

La section aval d'un ponceau en TTOG d'un diamètre de 1400 mm a été emportée dans le lit du cours d'eau et s'est arrêtée dans une tale d'aulnes à environ 3 mètres de son emplacement initial. Le soulèvement du ponceau a causé le

glissement du talus aval exposant ainsi la stabilité de la chaussée et obstruant la sortie du ponceau.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a pris connaissance des modalités d'application du volet Rétablissement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes locales de niveau 1 ou 2 et des travaux admissibles à l'aide financière du volet Rétablissement;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet dont, notamment, l'aide financière maximale accordée par le ministre et correspondant à 90 % des dépenses admissibles;

ATTENDU QUE la Municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- ✓ Le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres) ;

ATTENDU QUE Mme Myrienne Bouchard, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget, agit à titre de représentante de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR M^{me} Janye Tremblay
APPUYÉE PAR M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à signer tout document relatif au dossier.

7.7 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE SIGNALISATION INTER-LIGNES POUR LE MARQUAGE SUR LE 2^E RANG ET LA ROUTE LABERGE
RÉSOLUTION N° 323.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la soumission de SIGNALISATION INTER-LIGNES pour le marquage des lignes jaunes et blanches sur le 2^e Rang et la route Laberge, le tout selon les termes et conditions de l'offre déposée datée du 02 septembre 2023;

QUE la somme de 8 568,00 \$ plus taxes soit acceptée;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière, pour et au nom de la Municipalité, à signer tout document relatif au dossier.

8. URBANISME

8.1 AJOUT À LA BANQUE D'HEURES - ENTENTE DE SERVICE DE MME JULIE SIMARD, URBANISTE **RÉSOLUTION N° 324.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier
APPUYÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la demande d'ajout à la banque d'heures (36 heures) pour les services spécialisés jusqu'à l'échéance de l'offre de service n° ES 2023-05 STCHRL de Mme Julie Simard, Urbaniste, le tout selon les termes et conditions de l'offre déposée en date du 31 août 2023;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de Municipalité, tout document relatif audit mandat.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE SNC. LAVALIN – PROJET DE RECHERCHE EN EAU POTABLE - TECQ 2019-2023 **RÉSOLUTION N° 325.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay
APPUYÉE PAR : M. Michel Néron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la demande de paiement de la facture no 1671314 en date du 17 août 2023 de la Firme SNC Lavalin Inc. représentée par M. François Tremblay, hydrogéologue pour le projet de recherche en eau potable sur le territoire de la Municipalité;

QUE la somme de 958,13 \$ plus taxes soit acceptée;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement de ladite demande.

9.2 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE – PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX **RÉSOLUTION N° 326.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles de Bourget accepte la demande de paiement de la facture N°. 1827893 en date du 28 août 2023 de Stantec Experts-conseils ltée, pour le projet d'assainissement des eaux;

QUE la somme de 700,00 \$ plus taxes soit acceptée;

QUE la Municipalité de Saint-Charles de Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement de ladite demande.

9.3 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE – PROJET DE RÉFECTION AQUEDUC CHEMIN VAL-MENAUD– PROGRAMME TEQC 2019-2023
RÉSOLUTION N° 327.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier
APPUYÉE PAR : M^{me} Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la demande de paiement de la facture n°. 1830079 en date du 31 août 2023 de Stantec Experts-conseils ltée, pour le projet de réfection de l'aqueduc dans le secteur du chemin Val-Menaud;

QUE la somme de 2 830,00 \$ plus taxes soit acceptée;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière à procéder au paiement de ladite demande.

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVIL

10.1 RÉSOLUTION POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU TEMPS PARTIEL
RÉSOLUTION N° 328.23

ATTENDU QUE le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

ATTENDU QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

ATTENDU QU' en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

ATTENDU QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

ATTENDU QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget prévoit la formation de 5 pompiers au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

ATTENDU QUE la Municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC du Fjord en conformité avec l'article 6 du Programme.

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC du Fjord.

**10.2 ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE MARTIN & LÉVESQUE
POUR LES UNIFORMES DES POMPIERS
RÉSOLUTION N° 329.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la soumission de MARTIN & LÉVESQUE pour l'achat d'uniformes des pompiers, le tout selon les termes et conditions de l'offre déposée datée du 30 août 2023;

QUE la somme de 6 861,00 \$ plus taxes soit acceptée;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la direction générale à approprier à même la réserve financière incendie la somme de 7 203,19 \$ (taxes nettes) afin de subvenir au financement de la dépense;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière, pour et au nom de la Municipalité, à signer tout document relatif au dossier.

11. INVITATIONS / DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET ORGANISMES

**11.1 DEMANDE DE CONTRIBUTION CORPORATIVE – CAMPAGNE
CENTRAIDE 2023
RÉSOLUTION N° 330.23**

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard
APPUYÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde une aide financière au montant de 200,00 \$ à Centraide Saguenay-Lac-Saint-Jean pour leur campagne 2023;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la Directrice générale et greffière-trésorière, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement de ladite somme.

11.2 AUTORISATION POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE BONIFICATION DE L'ANIMATION DANS LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DU TERRITOIRE DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY
RÉSOLUTION N° 331.23

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay
APPUYÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise M. Michel Gauthier, administrateur de la Bibliothèque publique de Saint-Charles-de-Bourget et responsable du projet a déposé une demande d'aide financière auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay dans le cadre du programme de bonification de l'animation dans les bibliothèques publiques;

12. AFFAIRES NOUVELLES

NIL

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20 h 01 et s'est terminée à 20 h 27;

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Janye Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit levée à 20 h 27.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée M^{me} Myrienne Bouchard, Directrice générale et greffière-trésorière certifie par les présentes qu'il y a des crédits de disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal lors de la réunion tenue le 5 septembre 2023.

M. Bernard St-Gelais
Maire

M^{me} Myrienne Bouchard
Directrice générale et greffière-trésorière